

Quand peut-on porter plainte pour **tapage diurne ?**

LA QUESTION DE MARIE, 24 ANS



L'experte Camille Garcez, juriste chez droitsquotidiens.be.

Le tapage diurne n'est pas une infraction pénale, contrairement au tapage nocturne. Mais la majorité des communes l'interdit. Il est alors considéré comme une infraction administrative. Pour savoir si le tapage diurne est interdit dans votre commune, consultez son règlement général de police. Généralement, le tapage diurne est un bruit excessif, non nécessaire, qui gêne la tranquillité des autres. Mais la formulation, quand elle est si générale, rend la chose difficile à évaluer. Cela va dépendre de la puissance du bruit, de sa récurrence, de l'environnement dans lequel on se trouve (par exemple, un coq qui chante tôt le matin à la campagne, c'est normal, à la ville, ça l'est moins...). Certaines communes apportent des précisions, comme l'interdiction d'utiliser une tondeuse ou un appareil électrique bruyant, certains jours et à certaines heures. Si vous voulez déposer une plainte pour tapage diurne, vous pouvez en théorie contacter la commune, mais le plus rapide est d'appeler la police. Elle évaluera la situation et transmettra, le cas échéant, l'information à la commune. C'est cette dernière qui décidera de mettre une amende ou pas. Généralement, l'amende est précédée d'un avertissement. Si vous n'obtenez pas de réaction efficace et que le bruit persiste, vous pouvez vous adresser au juge de paix pour troubles de voisinage.

VOUS NE TROUVEZ PAS DE RÉPONSES À VOS QUESTIONS ? Envoyez-les à Avis d'expert, Femmes d'Aujourd'hui, rue de la Fusée 50, 1130 Bruxelles ou sur femmesdaujourd'hui.be/expert.



L'experte Valentine Anciaux, psycho-éducatrice chez psychoeducation.be.

Ma fille veut s'habiller sexy pour sortir... Je dis oui ? Barbara, 45 ans

Bien entendu, tout dépend de son âge. On peut cadrer un enfant ou une jeune adolescente, mais si votre fille a 17 ans, il va surtout falloir être dans le dialogue. Pas question de lui dire simplement « Tu ne sors pas comme ça. » Vous rompiez la confiance entre vous... et elle risquerait de glisser la tenue dans son sac pour l'enfiler une fois sortie ! Mettez des mots sur ce qui se passe. Demandez-lui pourquoi elle s'habille comme ça, ce qu'elle recherche. Reconnaissez ses besoins et proposez-lui une alternative. Quelque chose qui vous convienne à toutes les deux. Discutez de féminité, de séduction. Faites la différence entre sexy et vulgaire. Et expliquez-lui les dangers d'une tenue inadaptée, tant en cours qu'en boîte, et le fait qu'il existe des codes sociaux qu'il faut respecter.



L'expert Renaud De Bruyn, experts en déchets et alimentation chez ecoconso.be

Quelle gourde choisir ? Camille, 30 ans

Les gourdes en inox ou en verre sont les meilleurs choix. Contrairement aux gourdes en plastique, elles ne présentent pas de risques de santé liés aux migrations de la gourde vers la boisson. Cependant, les personnes allergiques au nickel doivent préférer le verre à l'inox. En effet, l'inox peut

laisser migrer du nickel ou du chrome (dont il est composé), mais à doses négligeables par rapport à ce que contiennent naturellement nos aliments. Quant au verre, il a l'avantage d'être complètement neutre... mais il casse ! Les gourdes en verre sont souvent vendues avec une protection (coque en plastique, housse en néoprène, tissu rembourré...). Évitez les gourdes en aluminium, car même si on ne le voit pas, elles contiennent un revêtement en plastique.

Pour élire votre gourde idéale, choisissez-la aussi solide, d'une contenance adaptée à votre usage, avec un bouchon étanche, sans BPA ni phtalates s'il est en plastique, et enfin avec un goulot assez large pour faciliter son nettoyage. Enfin, évitez absolument les petites bouteilles « de récup » en plastique, qui ne sont pas faites pour être utilisées de nombreuses fois.

TEXTE JULIE BRAUN